

# MAIRIE DE SOTTEVILLE-SUR-MER

76740

CONVOCACTION DU 25 FEVRIER 2016

## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU VENDREDI 04 MARS 2016

L'an deux mil seize, le quatre mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle de la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Benoît MOREAU, Maire.

Étaient présents : Jean-Pierre CANU, Thierry WYSS, Marie-Hélène CHANGARNIER, Agnès VAN COLEN, Fanny LOURETTE, Franck MATTON, Pierre GAY, Jean-Luc CANU, Gérard BLONDEL.

Était absente excusée : Madame Stéphanie CAPRON qui donne pouvoir à Madame Agnès VAN COLEN

Madame Marie-Hélène CHANGARNIER a été élue secrétaire.

Monsieur Gérard BLONDEL demande une précision concernant la rétrocession des parties communes du lotissement BOUYGUES (Cité des Tisserands). Monsieur Le Maire souligne qu'un courrier a été envoyé à BOUYGUES précisant avec exactitude les parties prises en compte.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### **PROJETS 2016**

- **Eglise** : Monsieur le Maire rappelle que les joints de la rangée pierre sous toiture sont à refaire. Des devis ont été demandés. Deux entreprises ont répondu. Le devis retenu s'élève à la somme de 1 646.40 € TTC.
- **Sécurisation d'une portion de la Place de la Libération** : Monsieur Le Maire précise que des devis ont été demandés. Deux entreprises ont répondu. Le devis retenu s'élève à la somme de 15 865.38 € TTC. Ces travaux seront inscrits au Budget Primitif 2016 en section d'investissement. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter une subvention auprès du Département et auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Monsieur Jean-Luc CANU souligne qu'un constat d'huissier sur les habitations existantes sera nécessaire avant le commencement des travaux.

- **Columbarium** : Monsieur Le Maire précise que des devis ont été demandés pour l'extension du columbarium et la mise en place d'un jardin du souvenir. Trois entreprises ont répondu. Le devis retenu s'élève à la somme de 12 348.00 € TTC. Ces travaux seront inscrits au Budget Primitif 2016 en section d'investissement. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter une subvention auprès du Département et auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).
- **Mairie** : Monsieur Le Maire précise qu'il y a un problème concernant l'étanchéité au niveau de la cheminée. Lors de la Commission des travaux, Monsieur Georges CAVEDONI a souligné que les travaux de la mairie ne sont pas achevés depuis 10 ans et qu'il faudrait faire appel à la garantie décennale. Monsieur Alexis BOSQUIER, Architecte, sera contacté dans les prochains jours.

## **COMMERCE : LA BOUCHERIE**

Monsieur Le Maire fait un bref historique de la situation de la boucherie. Il rappelle que lors de la réunion du 29 janvier, la commune était dans l'attente de la nomination d'un Commissaire Priseur pour la vente aux enchères du matériel. Après diverses relances, la vente aux enchères a été annoncée le lundi 22 Février 2016. Le délai étant très court, Monsieur Le Maire souligne qu'une concertation avec les Adjoints a eu lieu concernant le rachat du matériel (Trancheur à jambon, frigos, vitrine réfrigérante, hachoir, caisse enregistreuse...). Cet achat a été considéré comme une opportunité. La mise à prix était de 1 000 €. La Commune a donc postulé et s'est porté acquéreur pour une somme totale TTC de 1 830 €. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cet achat et autorise Monsieur Le Maire à signer le mandat.

Monsieur Le Maire souligne également que les clés des locaux ont été remises par les locataires dans la boîte aux lettres de la Mairie le week-end précédant la vente.

## **CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT SUITE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

Article 3, 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article 3, 1°, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents non titulaires pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Monsieur Le Maire expose également au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir l'entretien des espaces verts et des voiries, et l'entretien des bâtiments communaux. Ces tâches ne peuvent être réalisées par le seul agent permanent de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au Conseil Municipal de créer, à compter du 04 Avril 2016 un emploi non permanent sur le grade de Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe dont la durée hebdomadaire de service est de 35 heures et de l'autoriser à recruter un agent non titulaire pour une durée de 7 mois et 18 jours sur une période de 12 mois suite à un accroissement temporaire d'activité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

#### **ARTICLE 1 :**

De créer un emploi non permanent relevant du grade de Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe pour effectuer les missions d'entretien des espaces verts et des voiries, et l'entretien des bâtiments de la commune suite à l'accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35 heures à compter du 04 Avril 2016 pour une durée maximale de 7 mois et 18 jours sur une période de 12 mois.

#### **ARTICLE 2 :**

La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 297 indice majoré 309, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

#### **ARTICLE 3 :**

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 6413 du budget primitif 2016.

### **LIRE SUR LA PLACE**

Monsieur le Maire rappelle que chaque année un poste d'agent d'accueil à la Bibliothèque (Lire sur la Place) est créé pour la période juillet et Aout. Les personnes embauchées sont étudiantes et doivent avoir 16 ans révolus. A cet effet, la Bibliothèque joue un rôle de Syndicat d'Initiative. Le Conseil Municipal souhaite élargir le rôle de l'agent embauché. Monsieur Le Maire souligne que la Commune devra plus s'impliquer dans la gestion du salarié. Il souhaite en discuter avec la Présidente de l'association A.B.C.

### **AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (AD'AP)**

Monsieur Le Maire rappelle que Monsieur LIBERTY Jean-Michel avait été missionné par le Conseil Municipal pour effectuer une mission AD'AP des bâtiments communaux de la Commune.

Des constats d'accessibilité ont été établis pour chaque bâtiment recevant du public à savoir :

- La salle « La Grange »
- La salle « La Bergerie »

- L'Ecole
- La Mairie
- La Boucherie
- La Bibliothèque
- L'Eglise
- Le Cimetière

Monsieur Le Maire détaille chaque constat avec les non-conformités, les préconisations et l'estimation du coût des travaux.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas intégrer dans l'agenda la salle « La Grange » (le trottoir devant n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite) et l'Ecole car son avenir est incertain. Il décide de dissocier le Cimetière et l'Eglise des autres bâtiments.

Après avoir délibéré, Monsieur Le Maire est autorisé à présenter la demande de validation de l'Agenda auprès de la Préfecture.

**VOTE : POUR : 10 CONTRE 0 ABSTENTION 1**

Etant donné que la salle « la Grange » n'est pas conseillée aux personnes à mobilité réduite, une réflexion est en cours pour un changement d'emplacement du bureau de vote.

## **PRET DE LA SALLE LA GRANGE**

Monsieur Le Maire souligne que les sapeurs pompiers souhaitent faire leur cérémonie des vœux en 2017 à SOTTEVILLE. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de leur prêter gratuitement la salle « la Grange ».

## **DRAPEAU DES ANCIENS COMBATTANTS**

Monsieur Le Maire remercie Madame Christine WYSS pour avoir confectionné bénévolement une housse pour le drapeau.

## **CONVENTION D'OCCUPATION DES LOCAUX POUR LES ASSOCIATIONS**

Monsieur Le Maire précise qu'un projet de convention a été rédigé par Monsieur Thierry WYSS. Ce projet a été envoyé aux conseillers. Monsieur Le Maire les invite à faire des remarques. Madame La Présidente d'A.B.C sera contactée prochainement concernant l'accès d'internet pour le public.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette convention et autorise Monsieur Le Maire à la signer avec les associations.

## **REMERCIEMENT**

Monsieur Le Maire donne lecture d'un courrier de Madame BLANCHARD, Institutrice de Blossesville, remerciant la Commune du versement de la subvention sollicitée pour la Classe de Neige.

## **STAGE**

Monsieur Le Maire souligne que le stage de Mademoiselle PAULMIER est terminé et s'est bien passé. Elle s'est bien intégrée. Elle a fait preuve de bonne volonté. Elle sollicite de nouveau un stage de 3 semaines pour le mois de juin. La réponse est favorable.

## **FETES DES PERES ET DES MERES**

La fête des Mères et des Pères aura lieu le samedi 18 juin à 11 heures.

## **PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

La prochaine réunion du conseil Municipal est prévue le vendredi 15 Avril à 20 h 30. Cette date est le délai maximum pour le vote des Budgets Primitifs 2016. Par contre, si le montant des dotations n'est pas connu à cette date, la date limite du vote du budget est repoussée au 30 Avril.

## **LOCAUX DE MONSIEUR ET MADAME DUMOUTIER**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur et Madame DUMOUTIER souhaitent vendre leur propriété en trois lots.

Un lot est intéressant. Le coût d'achat s'élève à la somme de 155 500 € avec des travaux à prévoir. Monsieur Jean-Pierre CANU a contacté Monsieur GAMBLIN, Trésorier de Luneray pour connaître sa position face à notre budget. Cette année, un emprunt est réalisable. Après discussion, le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à contacter l'agence immobilière ainsi que Monsieur Le Percepteur. Monsieur Le Maire s'engage à informer le conseil dès qu'il aura des nouveaux éléments.

## **SIVOS DU DUN ET DE LA VEULES**

Monsieur le Maire fait un bref historique depuis la réunion du 11 janvier qui s'est tenue avec Madame La Sous-Préfète et Madame l'Inspectrice d'Académie. Cette réunion avait pour objet les écoles en milieu rural.

Une réunion le 1<sup>er</sup> mars a eu lieu à la salle « La Grange » avec les parents d'élèves de Sotteville. Cette réunion avait pour but une communication sur la situation actuelle de notre école et de notre SIVOS.

Puis, une réunion des cinq maires avec les représentants des parents d'élèves s'est tenue le 3 Mars au Bourg Dun.

La carte scolaire a été dévoilée et l'école du Bourg Dun est menacée de fermeture.

Trois solutions :

- Le regroupement reste dans l'état avec la fermeture du Bourg Dun
- Un regroupement centralisé sur Veules-les-Roses et fermeture des écoles dans les autres villages
- Un éclatement du SIVOS actuel

Après plusieurs échanges, Messieurs Les Maires se sont orientés vers une centralisation sur Veules avec un vote comme suit :

**POUR : 2    ABSTENTIONS : 2                    CONTRE 1**

Des réunions sont prévues pour estimer le montant des travaux pour la rénovation de l'Ecole de Veules afin de pouvoir accueillir tous les enfants.

Monsieur Le Maire de Veules-Les-Roses a pris l'engagement de financer la totalité des travaux.

Monsieur Le Maire de Blosseville ne voit aucun intérêt de se regrouper à Veules et souhaite partir du SIVOS.

Les Parents d'élèves sont favorables à cette orientation car ils conservent une école rurale.

Le Conseil Municipal souhaite pérenniser l'Association « Les Lucioles ». Une négociation avec la Commune de Veules est envisagée.

## **INONDATIONS**

Monsieur Jean Luc CANU souligne que le chemin des Gros Cailloux devait empêcher l'eau de couler dans les rues. Or, ce n'est pas fait à 100 %. Lors de fortes pluies, les moyens mis en œuvre ne suffisent pas et l'eau coule abondamment. La rue de Frimousse récolte l'eau en abondance entraînant des inondations. Une réflexion est en cours. La Commission des travaux se réunira prochainement.

La séance est levée à 0 h 20.